

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit du mois de décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°119

<u>Présents</u>:

Mmes BERTRAND, BREZZO, FAURE-BRAC, FOURETS, GOBET, HATEMIAN, HAVLIK, LABI, MATEO, MAZEROLLE, SAINT CLAIR, SOULAYROL.

MM. CHAIX, DENONFOUX, DE CANEVA, GENEST, JULLIEN-FIORI, LIAUTAUD, LION, MACHERAS DE MONTILLET, MORTELETTE, PIANEZZE, REYMOND, RIVIERE, SIEPEN.

Date de Publication

2 1 DEC. 2018

Date de Transmission au Contrôle de Légalité

2 1 DEC. 2018

Date de la convocation

11 décembre 2018

Pouvoirs:

Mme DESBIEF à Mme MATEO Mme SIMONIAN à M. LION

Absente:

Mme GAWLIK

Madame Chloé GOBET a été élue secrétaire.

<u>Objet</u>: Finances communales. Demande de subvention au Conseil Départemental. Aide aux travaux de proximité.

A la demande de Madame le Maire, monsieur DENONFOUX expose à ses collègues qu'en 2019, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône reconduira différentes mesures pour encourager et soutenir les communes dans leurs projets.

Ainsi, pour les dispositifs concernant les aides à la réalisation de travaux de proximité, le taux de subvention est de 70% du montant hors taxe des travaux plafonné à 85 000€ HT par projet.

Ces travaux doivent concerner les équipements suivants :

- Equipements sportifs autres que les gymnases
- Aménagement du paysage urbain et de tout espace public de la commune
- Aménagement de voies et réseaux
- Travaux divers sur les bâtiments communaux
- Travaux nécessaires à l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie.

A ce titre des opérations sont susceptibles de bénéficier de l'aide du Conseil Départemental :

√ Tennis Club des Gorguettes – Réfection d'un cours

0	Montant HT	8 335.00 €
	Subvention du Département	5 834.50 €
	Financement commune	2 500.50 €

Accusé de réception en préfecture 013-211300223-20181218-DE-2018-119-DE Date de télétransmission : 21/12/2018 Date de réception préfecture : 21/12/2018

√ Réfection - Bâtiments communaux

0	Montant HT	85 0000.00 €
	Subvention du Département	59 500.00 €
	Financement commune	25 500.00 €

✓ Antenne relais télésurveillance – Super Cassis

0	Montant HT	25 000.00 €
	Subvention du Département	17 500.00 €
	Financement commune	7 500.00 €

√ Barrières DFCI (entre Brayes et Terres Marines)

0	Montant HT	13 350.00 €
	Subvention du Département	9 345.00 €
	Financement commune	4 005.00 €

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- De solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention de 70 % du montant hors taxe, plafonné à 85 000.00 € HT des opérations décrites ci-dessus au titre des travaux de proximité.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 18 décembre 2018.

